



# ENQUÊTE

QUANTITATIVE & QUALITATIVE

## La prostitution des mineur·e·s

octobre 2019

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la prostitution des mineur·e·s apparaît davantage dans le débat public, au détour de faits d'actualités, de documentaires, de films et de l'interpellation d'acteurs spécialisés. **Les acteurs associatifs, au contact des personnes en situation de prostitution et des mineur·e·s, indiquent également que les mineur·e·s en situation de prostitution sont de plus en plus nombreux·ses et que leur âge baisse.** La Fédération des acteurs de la solidarité a donc décidé d'engager un travail de concertation et d'interpellation autour de cette problématique afin de construire, avec les acteurs concernés, une analyse commune et des propositions.

Afin de mieux connaître la réalité du phénomène et son évolution, nous avons invité les associations en contact avec des personnes en situation de prostitution et avec des mineur·e·s à répondre à notre enquête. Cette enquête s'adressait :

- aux maraudes allant à la rencontre des personnes prostituées et/ou des mineur·e·s ;
- aux maraudes généralistes, accueils de jour, permanences ou associations amenées à entrer en contact avec des personnes prostituées ;
- aux associations qui mènent des actions de prévention en matière de prostitution ;
- aux associations qui accueillent et hébergent des mineur·e·s, en famille ou pas.



Cette enquête a été menée entre février et mai 2019.

## RÉPONDANT·E·S

- **Nombre d'ouvertures du questionnaire** : 145
- **Nombre de questionnaires entamés** (jusqu'à la page 1) : 60
- **Nombre de réponses exploitables** (p.4) : 35



Sur ces réponses exploitables, 28 départements étaient représentés : 25 ; 06 ; 13 (X2) ; 14 ; 26 ; 27 ; 28 ; 31 ; 34 (X2) ; 35 ; 38 (X2) ; 40 ; 44 ; 48 ; 50 ; 57 ; 59 (x2) ; 67 ; 69 ; 71 ; 75 (X5) ; 76 ; 91 (X2) ; 93 (X2) ; 94 ; 971 (Guadeloupe)

→ Des départements urbains et ruraux, avec davantage de réponses sur les zones urbaines mieux pourvues en associations et où la prostitution est plus visible/repérée.

## STRUCTURES

20 structures sont spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. **Ce sont donc majoritairement des acteurs spécialisés sur le sujet de la prostitution qui ont répondu.** D'autres structures agissent uniquement dans le champ des droits des femmes, tels que les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Certains répondants en plus petits nombres agissent auprès d'un public spécifique : personnes LGBTQI, exilé·e·s, mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), et quelques-unes sont généralistes, souvent des associations agréées sur les territoires pour porter le parcours de sortie de la prostitution. Un établissement d'accueil mère-enfant a répondu ainsi qu'un établissement public de santé mentale. Il est logique, compte-tenu du réseau de la Fédération, que les structures de protection de l'enfance n'aient pas répondu au questionnaire. Cependant, il serait intéressant de croiser ces données.

Parmi les activités des structures, elles couvrent le champ de la veille sociale et de l'hébergement :

- 17** maraudes de rue
- 5** maraudes virtuelles (sur internet)
- 22** accueils de jour / permanences
- 23** orientation partenaires
- 17** prévention milie scolaire
- 16** hébergement
- 19** actions de prévention auprès des collégien·ne·s et lycéen·ne·s



Parmi les autres activités citées : hébergement et accompagnement de MNA (CAPS Eure), dispositifs de logement adapté, accès aux droits, accompagnement de jeunes majeur·e·s du fait de leur orientation sexuelle ou de leur transidentité, adaptation à la vie active, actions d'accès à la santé, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), d'aide aux victimes, de plaidoyer, de formation, de recherche et de sensibilisation.

## Focus sur des actions de prévention auprès des collégien·ne·s et des lycéen·ne·s :

- 19** structures répondantes ont dit en effectuer
- 7** de ces structures ont eu connaissance dans ce cadre de situations de prostitution de mineur·e·s
- 54** jeunes étaient concerné·e·s au total

Les structures répondantes entrent en contact avec des personnes en situation de prostitution dans différents contextes :

- Maraudes de rue : 17
- Maraudes virtuelles : 5
- Accueils de jour / permanence : 22
- Orientation partenaires : 23
- Prévention milieu scolaire : 17
- Hébergement : 16
- Actions de prévention auprès des collégien·ne·s et lycéen·ne·s : 19

Parmi les réponses non prévues par le questionnaire, certaines associations disent également entrer en contact avec ces personnes via la police lors de démantèlements.

## ANALYSE QUANTITATIVE SUR L'ÉVOLUTION DE LA PROSTITUTION DES MINEUR·E·S

La plupart des associations répondantes mènent leurs actions sur un périmètre départemental. Certaines (7) se restreignent à une ville et 3 à une agglomération. 2 seulement sont actives à l'échelle régionale. Quelques-unes des associations répondantes sont actives au niveau national ou sur plusieurs des échelles proposées.



Aucune ne pense que la prostitution a baissé, certaines n'ont pas répondu à la question faute de réelle appréhension du phénomène, parfois parce qu'elles n'ont commencé que récemment à mener des actions en direction des personnes en situation de prostitution. Une majorité pense donc qu'elle est en augmentation. Cependant, le nombre de structures pensant qu'elle est stable alimente l'analyse selon laquelle il est difficile de savoir si cette prostitution est en augmentation ou si c'est la visibilité du phénomène qui augmente du fait d'une forme de prise de conscience politique et médiatique du sujet. Si nous savons qu'une donnée « ressentie » n'est pas objective, elle reste un apport qualitatif précieux concernant un phénomène dont on sait qu'il est caché par les personnes concernées et les réseaux qui les exploitent, et dont les données quantitatives seront forcément insatisfaisantes également. Un répondant indique par exemple : « *l'augmentation exponentielle est avant tout le fait d'une prise de conscience de la problématique associée à une surmédiatisation.* »

Un autre écrit également : « *l'augmentation n'est pas tant la prostitution de rue que la prise de conscience, notamment des professionnel·le·s de la protection de l'enfance, qui nous ont demandé un soutien pour 32 situations de mineur·e·s en 2018.* » Cela rejoint l'augmentation relevée par certaines associations qui relèvent d'un changement de leur activité, par exemple du développement d'actions auprès des collégien·ne·s.

Par ailleurs, certaines structures font part de leurs difficultés à évaluer le phénomène, vu son caractère tabou, dissimulé et marginalisé. L'une d'entre elles, récemment ouverte, indique : « *Nous accueillons des jeunes MNA, qui ont des parcours migratoires très complexes. Il semble qu'elle·ils aient pour une grande partie subi des violences sexuelles. Pour autant, nous n'abordons pas ou peu pour le moment cet aspect-là du parcours. Des jeunes filles accueillies par le service avaient pu être repérées pour des actes de prostitution. Pour autant, nous ne l'avons pas observé directement dans notre service.* » D'autres témoignent également de la difficulté d'analyser l'évolution du phénomène au vu de sa marginalité, de la dissimulation par les personnes soit de leur activité prostitutionnelle soit de leur âge.

### Chiffres :

	2015	2016	2017	2018
Personnes rencontrées	6536	6551	5098	5532
Mineur·e·s	169	217	275	253
Proportion	2,6%	3,3%	5,4%	4,6%

X 2

- Constat d'une nette hausse depuis 2015 avec un pic en 2017 et un léger recul mais non négligeable en 2018.
- Plus que doublement entre 2015 et 2017 sachant qu'il s'agit de prostitution de rue. Plusieurs éléments pourraient nous conduire à revoir ce chiffre à la hausse : le fait que la plupart des associations ne font pas de maraudes en ligne, ou celui que les jeunes femmes cachent souvent leur minorité sur pression des réseaux.

**Globalement, les données quantitatives et ressenties concordent sur le fait que la prostitution des mineur·e·s a connu une forte augmentation en 2016 et 2017 et stabilisation en 2018, en tous cas concernant la prostitution de rue.**

Il est possible que les réseaux aient adapté leur « gestion » des mineur·e·s prostitué·e·s depuis 2017, en adoptant des modalités plus cachées comme les *sex tours* qui permettent aux réseaux de dissimuler les jeunes filles dans des hôtels et de solliciter les clients sur le net, comme en ont témoigné certaines associations dans les échanges ayant eu lieu en préparant cette enquête.

## ANALYSE QUALITATIVE SUR LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN CAS DE PROSTITUTION DE MINEUR·E·S EN 2018

### Actions mises en place et résultats :



On observe donc d'une part que la prise en charge par l'ASE n'est pas systématique ainsi qu'un déficit de fluidité de l'information et donc de suivi de l'accompagnement de ces jeunes. Dans quelques cas seulement (en Isère, en Lozère et à Paris), une prise en charge spécifique liée à la traite ou à la prostitution a été mise en place.

Enfin, pour seulement 4 cas, le signalement a donné lieu à une réaction de la police. Rappelons pourtant que la peine encourue pour recours à la prostitution d'un·e mineur·e est possible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende et beaucoup plus si :

- L'infraction est commise de façon habituelle ou à l'égard de plusieurs mineur·e·s ;
- La·e mineure·e a été mis en contact avec l'auteur des faits par Internet ;
- Les faits sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions.

### FOCUS SUR DES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE DE MINEUR·E·S EN SITUATION DE PROSTITUTION

Sur deux territoires seulement parmi les 28 avec des réponses, il existe un protocole défini par les pouvoirs publics en cas de prostitution des mineur·e·s : l'Isère et Paris. En Isère, il s'agit d'un protocole avec comme interlocuteur·rice·s principaux le procureur et la police.

A Paris d'un dispositif expérimental visant à protéger les mineur·e·s victimes de traite des êtres humains, initié par la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) qui impliquait les acteurs suivants :

- Préfecture de police de Paris ;
- Procureur de la République ;
- Président du tribunal de grande instance de Paris ;
- Mairie et Conseil départemental de Paris ;
- MIPROF ;
- Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- Comité interministériel de prévention de la délinquance ;
- Ordre des avocats ;
- Associations Hors la rue et Le Bus des Femmes ;
- Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

Suite au signalement effectué par l'association, une ordonnance de placement provisoire est prise immédiatement par le parquet dès signalement par l'association, qui caractérise la minorité et le danger. La·e mineure·e est ensuite placé·e en urgence par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Suite à une évaluation approfondie de la situation, l'Aide Sociale à l'Enfance Paris lui trouve une place adaptée, potentiellement éloignée dans un délai de 3 jours à 5 jours, permettant également une sensibilisation des éducateur·rice·s de la structure choisie. L'ASE 75 garde la tutelle sur le placement. Un lien constant avec l'association ayant repéré la·e jeune permet d'appuyer les éducateur·rice·s qui sont tou·te·s formé·e·s au fil de l'eau.

### Eléments narratifs fournis par les répondants :

Parmi les structures n'ayant pas connaissance d'un protocole, 22 sur 29 pensent qu'il devrait être mis en place.

- « En fait un travail est conduit avec l'ASE, **mais il concerne les mineur·e·s repéré·e·s par l'ASE dans les foyers et non les mineur·e·s repérées lors des maraudes**. Pour les mineur·e·s pris·e·s en charge par l'ASE, un signalement est systématiquement fait. Cela concerne 30 enfants / par an - mais ce chiffre est fonction de nos moyens d'accompagnement et non représentatif du nombre total d'enfants concerné·e·s. »
- Dans les Bouches-du-Rhône et en Seine-Saint-Denis un protocole est censé se mettre en place en mai 2019 : prise de conscience croissante des acteurs
- « **Il serait important qu'un protocole soit formalisé afin de venir en aide aux intervenant·e·s pouvant être isolé·e·s dans l'exercice de leurs missions** »
- « Pas connaissance d'un protocole existant. Si tel est le cas, la communication aux partenaires est largement insuffisante. **Il serait intéressant qu'un protocole soit effectivement mis en place pour que la réponse à apporter aux mineur·e·s soit la plus efficiente et protectrice possible.** »
- CIDFF 35 : « pas alerté sur le sujet dans leurs interventions en milieu scolaire »
- « Territoire hyper rural avec peu de flux et beaucoup de liens interprofessionnels existant sans avoir besoin de formaliser des protocoles »
- Certains acteurs ne savent pas si un tel protocole existe ou pas, ce qui illustre le flou institutionnel / le peu de lisibilité sur l'interlocuteur le plus pertinent sur le sujet : ASE ? Justice ? Police ?
- Certains pointent du doigt la difficulté posée par l'accompagnement de ces jeunes qui rejettent souvent l'institution.
- À Lille « **il n'existe pas de protocole à proprement parler mais des pratiques et usages entre partenaires partageant des mêmes constats et la nécessité de décloisonner les services et prises en charge**.

Les réponses très différentes de structures aux modalités d'action très similaire pourraient laisser penser que le sujet de la prostitution n'émerge que lorsqu'il y a une volonté de le rendre visible par les acteurs en présence et les institutions.

## RECOMMANDATIONS

Si les chiffres indiquent une augmentation du phénomène, il est compliqué de l'établir de manière certaine, dans la mesure où il peut également s'agir de la conséquence d'une exposition médiatique supérieure à ce qu'elle était auparavant, menant à une prise de conscience des pouvoirs publics, de la police et de la justice, et ainsi à une plus grande vigilance quant à ces situations. **On peut tout de même confirmer que l'année 2017 a été marquée par une progression importante du nombre de mineures prostituées en rue**. Il est plus difficile de savoir si la baisse observée sur les chiffres en 2018 reflète une réelle régression ou un changement de mode opératoire des réseaux et le déplacement de ces enfants vers la prostitution sur internet, moins facilement détectable et quantifiable.

Dans tous les cas, cette enquête apporte plusieurs enseignements sur la manière dont les associations confrontées à la prostitution de mineur·e·s y font face, les actions qu'elles mettent en place et les écueils de la politique publique à ce sujet.

L'enquête témoigne d'abord d'**une bonne connaissance de la marche à suivre par les associations** qui font systématiquement un signalement au parquet en cas de suspicion de minorité. C'est ensuite que le bât blesse, avec plusieurs difficultés :

- **Le peu de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance suite au signalement effectué** ;
- **Le peu d'enquêtes de police ouvertes** suite à un cas de prostitution de mineur·e malgré les lourdes sanctions pénales prévues en cas de recours à la prostitution de mineur·e et de proxénétisme sur mineur·e ;
- **L'absence d'un cadre clair concernant la prise en charge des mineur·e·s en situation de prostitution sur leurs départements respectifs** ;
- **Des protocoles qui se créent de manière ad hoc et conjonctuelle** par les acteurs en présence : parquet, département, ARS, associations, etc, sans schéma prédéfini ni continuité dans le temps.

Ce qui ressort des propositions que les répondant·e·s ont jugé les plus importantes à mettre en place pour répondre à ces écueils :

1. Développement d'un dispositif de prise en charge adapté pour les mineur·e·s ayant connu la prostitution porté par des acteurs de la protection de l'enfance et des associations spécialisées sur la prostitution
2. La création d'un protocole bien défini à adopter en cas de rencontre d'une personne en situation de prostitution pressentie mineure
3. Davantage de moyens dédiés à la formation des intervenant·e·s sociaux·ales à cette problématique

Questionnées sur les outils/actions dont elles ont le plus besoin, les répondant·e·s indiquent :

- Des temps d'échange et de partage sur cette question : 21/34
- La création de liens entre tous les acteurs concernés par cette problématique : 21/34
- Des formations à destination des intervenant·e·s sociaux·ales : 19/34
- Le développement d'outils d'observation de la prostitution des mineur·e·s : 19/34

## PLAIDOYER

Sur la base des éléments ressortis de cette enquête ainsi que des réflexions du Groupe d'Appui National (GAN) Prostitution de la Fédération des acteurs de la solidarité, nous recommandons :

### La mise en place d'un protocole unique en cas de prostitution des mineur·e·s...

... permettant de diffuser et d'informer sur la marche à suivre en cas de prostitution de mineur·e, d'assurer une bonne communication entre les acteurs et de disposer d'un cadre d'échange sur ce sujet entre les acteurs de la protection de l'enfance, les associations spécialisées, la protection judiciaire de la jeunesse, la préfecture, le procureur, l'éducation nationale, etc.

### Le développement d'un dispositif de prise en charge des mineur·e·s ayant connu la prostitution :

- Porté et financé par la protection de l'enfance, en lien étroit avec des associations spécialisées sur la prostitution et la traite ;
- Qui permette l'éloignement de la/du jeune de son milieu d'exploitation si nécessaire, tout en garantissant une prise en charge homogène ;
- Qui garantisson placement rapide en sécurité ;
- Qui permette de par les moyens qui y sont consacrés un suivi éducatif intense pour permettre à l'enfant de sortir de l'emprise et de comprendre sa situation d'exploitation ;
- Qui s'inscrive dans la durée au vu de la difficulté pour certain·e·s mineur·e·s à adhérer à la protection ;
- Qui anticipe le passage à la majorité de manière homogène pour que cette étape ne se traduise pas par un redémarrage de l'exploitation/de l'activité prostitutionnelle.

### Le renforcement de la formation et de l'information des acteurs susceptibles de rencontrer des mineur·e·s en situation de prostitution :

- Les maraudes, notamment généralistes ;
- Les acteurs de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée ;
- Les acteurs du « circuit MNA » ;
- Les acteurs de l'éducation nationale, notamment le personnel médical, les assistant·e·s sociaux·ales, les CPE ;
- Les services de police et de gendarmerie et de la justice.

### La prise en charge effective des mineur·e·s non accompagné·e·s

Au vu de la vulnérabilité particulière des mineur·e·s non accompagné·e·s aux réseaux d'exploitation, il est impératif que tou·t·e·s soient pris en charge de manière adaptée. Un rapport de l'ONG Save the Children indiquait que plus de 1 900 jeunes filles dont au moins 160 enfants ont été sexuellement exploitées entre janvier 2017 et mars 2018 lors de leur passage de la frontière France-Italie<sup>1</sup>. Quand elles·ils n'ont pas les moyens de payer la somme demandée par les passeurs pour venir en France, elles·ils sont nombreux·ses à se voir contraint·e·s à la prostitution. L'ONG alerte également sur des cas de prostitution dans différentes régions d'Italie, en échange d'un toit ou de nourriture. Nous rappelons qu'un·e enfant, qu'elle·il soit français·e ou non, doit bénéficier d'une protection lorsqu'elle·il est en danger ou risque de l'être. Nous dénonçons la fracturation croissante de la prise en charge des enfants, les MNA dépendant aujourd'hui davantage d'une politique migratoire que de la protection de l'enfance. Cette politique les rend vulnérables à de nombreuses formes d'exploitation, dont la prostitution.

**Nous demandons que la présomption de minorité s'applique réellement à toutes celles et ceux qui se présentent comme mineur·e·s isolé·e·s aux départements et à ce que leur droit à la protection soit respecté.**

### Une politique de prévention :

- En milieu scolaire par l'intervention d'associations et d'acteurs spécialisé·e·s ;
- Auprès des jeunes pris en charge par l'ASE ;
- Auprès du grand public.

<sup>1</sup> <https://www rtl.fr/ actu/international/italie-france-des-enfants-migrants-forces-de-se-prostituer-pour-pass er-la-frontiere-7794267025>

## CONTACT



**Laura SLIMANI**  
Chargée de Mission Prostitution

Fédération des acteurs de la solidarité  
76 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

[laura.slimani@federationsolidarite.org](mailto:laura.slimani@federationsolidarite.org)  
01 48 01 82 28



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)

